Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 52 (1944)

Heft: 1

Artikel: Drapeau du Régiment de Vevey

Autor: Dubois, Fr.-Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-40579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Drapeau du Régiment de Vevey

Le Musée militaire vaudois, au château de Morges, possède un drapeau assez bien conservé portant une grande croix blanche traversante et les quatre quartiers flammés aux couleurs bernoises rouge et noir, que nous reproduisons ici.

Pour exposer le port des drapeaux dans l'armée bernoise et pour expliquer plus spécialement l'introduction de ces drapeaux flammés, nous ne saurions mieux faire que de donner ici une traduction des quelques pages que l'excellent historien bernois Emmanuel de Rodt a consacrées aux drapeaux et bannières dans son *Histoire militaire de Berne* ¹.

* * *

Pendant toute la période antérieure au milieu du XVII^e siècle, nous constatons que le gouvernement bernois s'efforça en vain de remplacer les bannières de villes et groupements particuliers par les drapeaux de la capitale : le drapeau flammé noir et rouge barré de part en part par la croix blanche. Avec amour et fierté, tous ces corps de troupe faisaient flotter les enseignes sous les couleurs desquelles leurs pères avaient combattu victorieusement pour la gloire de Berne et, malgré toutes les modifications apportées à l'organisation militaire, ces témoins du passé subsistèrent plus ou moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Voici par exemple ce que raconte un témoin oculaire, à propos de la campagne du Toggenbourg en 1712. Une compagnie de Frutigen avait une bannière longue et étroite, portant un aigle noir sur un fond blanc. Un vieillard de septante-huit ans, qui

¹ Emmanuel von Rodt: Geschichte des Bernischen Kriegswesens. Von der Gründung der Stadt Bern bis zur Staatsumwälzung von 1798. Bern 1831. 2 vol. in-8° et un atlas 4°.

avait pris part aux combats de Villmergen, vêtu lui-même du costume des anciens Suisses, la portait sur l'épaule à la mode d'autrefois. Tout près de lui marchait le banneret d'une compagnie du Siebenthal, vêtu d'un bel habit rouge vif. La bannière



de Weissenburg s'ornait des armes de la seigneurie : château blanc sur fond rouge, avec la belle devise de Luther : « C'est un rempart que notre Dieu ».

On y voyait encore la bannière de Thoune, avec l'étoile d'or, qui s'était distinguée aux jours de Morat et Grandson. Après les combats de Villmergen, la bannière de Saint-Stephan (dans l'Ober-Simmenthal) fut arrachée de sa hampe et emportée à

Lucerne, comme si c'était celle de la ville de Berne. Elle portait, en effet, deux ours noirs à demi-corps sur champ d'or. Quant aux troupes vaudoises, elles conservèrent, malgré l'ordonnance (de 1707) du Conseil de guerre, les vieilles bannières de leurs propres cités, illustrées dans les anciens combats ¹.

Même sur les drapeaux des compagnies de la juridiction de la ville de Berne, on voyait au centre de la croix blanche les armes de la Société des bannerets qui en relevait, ou encore, par exemple, la croix d'or avec trois étoiles de Sternenberg, ou bien pour Konolfingen la hache des Bouchers, et pour Zollikofen le couteau des Tanneurs.

Seuls les régiments capitulés suivaient les drapeaux aux couleurs de l'Etat, à l'exception cependant des « Leibcompagnies » ou compagnies colonelles, qui portaient les armes du chef. La création de drapeaux uniformes pour la milice entraîna la formation de bataillons permanents recrutés chacun dans une même région, ville ou campagne, pour lesquels les drapeaux aux armoiries locales n'avaient plus de signification.

Une ordonnance du Conseil de guerre (de 1766) prescrit que les nouveaux drapeaux porteront le nom du régiment en lettres d'or sur la croix blanche, et que ces drapeaux seront payés par la caisse de l'Etat, avec cette expresse réserve cependant que les armes des villes seront maintenues sur les drapeaux des communes dont les compagnies s'étaient distinguées, comme cela avait été promis auparavant, et que les quatre communes argoviennes seraient au bénéfice de ce privilège. C'est ainsi qu'en 1798, la bannière de la ville de Zofingue flottait à Neueneck.

Avec l'organisation de 1782, à l'exception de ce que nous venons de noter, les drapeaux des compagnies disparurent et il n'y eut plus que deux drapeaux par bataillon portant le nom du régiment.

Cet ordre s'applique au remplacement futur des drapeaux inutilisables.

¹ Ordre du Col. de Gingins d'Eclépens: Faire établir tous les drapeaux sur un modèle unique: ondé rouge et noir, partagé en quatre parties par une croix b lanche. Il est permis aux villes de placer leurs propres armoiries dans un angle du drapeau.

En dehors du service, ils devaient être déposés dans les châteaux, cures, églises ou bâtiments appropriés.

Pour les compagnies de dragons, nouvellement créées, on fit des étendards de damas, aux couleurs de l'Etat de Berne ou aux armes du bailliage.

* * *

Signalons que la commune de Rougemont possède encore dans ses archives, un drapeau conforme aux ordonnances bernoises. Il a été reproduit dans le *Calendrier héraldique vaudois* de 1917, mais il s'est bien détérioré dès lors. C'est le drapeau du Régiment du Simmenthal sous lequel marchaient les hommes du Pays d'Enhaut.

Communiqué par M. Fr.-Th. Dubois.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Assemblée générale, le samedi 15 mai 1943, au Palais de Rumine, à Lausanne

M. Louis Junod, président, ouvre la séance à 15 heure. Il salue la présence de M. le recteur de l'Université et de M. le doyen de la Faculté des lettres, puis il présente son rapport annuel.

Au cours de l'année écoulée, la société a perdu neuf de ses membres :

Mlle Alice de Crousaz, Lausanne;

MM. Félix Bonjour, journaliste, Lausanne;

Ernest Chuard, ancien conseiller fédéral, Lausanne;

Paul Decker, professeur, Lausanne;

Louis Decollogny, président du Vieil Orbe, Orbe;

Maurice Klunge, ancien pasteur, Prilly;

Georges Meyer, fabricant, Moudon;

Maurice Trembley, Genève;

Henri Yersin, préfet, Rolle.

L'assemblée honore leur mémoire en se levant. Elle apprend que l'effectif des membres a passé de 402 à 392. Elle ratifie la convention convenue entre le comité et la société Imprimerie Centrale S. A. au sujet de la Revue historique vaudoise.

L'assemblée ratifie encore à l'unanimité et par acclamation la décision prise le 28 novembre 1942, de conférer à M. Eugène Mottaz, à l'occasion de ses